

PROJET DE RESOLUTION

Promotion des vélos à assistance électrique

Considérant :

- A. L'Agenda 21 de la commune de Chêne-Bourg et, plus particulièrement, les actions en faveur de la mobilité douce
- B. Les diverses initiatives destinées à populariser l'utilisation des vélos à assistance électrique par le biais de subventions dans diverses communes du canton de Genève et de Suisse romande

Le Conseil municipal de Chêne-Bourg décide de:

- a) demander au Conseil administratif de présenter rapidement un projet d'incitations financières destinées à encourager la population chênnoise à acquérir un vélo à assistance électrique (VAE) ou d'un kit de transformation en VAE, sur le modèle des démarches proposées par diverses communes du canton de Genève et de Suisse.
- b) charger le Conseil administratif d'étudier la possibilité d'inciter également les personnes travaillant sur le territoire de la commune à utiliser un vélo à assistance électrique, en collaboration avec les entreprises.

Pour les Verts

Pour les Socialistes

Exposé des motifs

Les vélos à assistance électrique (VAE) connaissent, depuis quelques années, un succès croissant auprès de la population genevoise.

Les avantages du vélo à assistance électrique sont nombreux. L'intérêt principal du VAE est qu'il peut se substituer à un autre mode de transport individuel motorisé comme le cyclomoteur, le scooter, la moto ou la voiture, tout en étant bien plus rapide et moins fatiguant qu'un vélo ordinaire. Du fait qu'il s'agit d'un véhicule non-polluant, il permet ainsi à ses utilisateurs de contribuer à la réduction des émissions de CO2 et autres gaz toxiques. Les utilisateurs de VAE sont aussi gagnants d'un point de vue économique, car son utilisation est moins coûteuse que les moyens de transports individuels motorisés. Enfin, il s'agit d'un mode de transport favorisant la pratique d'un exercice physique.

Ce mode de transport est particulièrement avantageux pour les habitants et habitantes de Chêne-Bourg, qui disposent sur le territoire de leur commune d'un réseau de pistes cyclables de qualité, et qui sont reliés au Centre-ville et aux autres communes par de nombreuses pistes et bandes cyclables.

Malgré ces avantages, l'achat d'un vélo à assistance électrique (VAE) ou d'un kit destiné à transformer un vélo classique en vélo électrique reste onéreux. Son coût - de CHF 1'500 à plus de CHF 4'000 pour certains modèles - est prohibitif pour de nombreuses personnes, qui renoncent ainsi à faire le pas vers la mobilité douce.

Plusieurs collectivités ont mis sur pied une aide financière de courte durée afin de populariser le vélo à assistance électrique auprès de leurs habitants, et pour donner une impulsion à son développement. C'est notamment le cas à Genève de Bernex, Vernier et Meyrin, ou ailleurs en Suisse à Lausanne, Neuchâtel, Nyon, Vevey ou encore Bussigny.

Ces diverses initiatives prévoient des subventions allant de CHF 300 à CHF 500. Certaines d'entre elles lient par ailleurs l'octroi de la subvention à certaines conditions, comme par exemple le fait d'acheter le VAE sur un commerce de cycles établi sur le territoire de la commune ou du canton.